



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 06 FEVRIER 2017

Présents : M. DUSAUSOY/ M. GRISET/ Mme LEGRAND/ M. LENFANT / M. DE PICCHI/
Mme NEIRYNCK

Mme CUVILLIER / Mrs DUBOIS/ M. MARCHAND /M. DUPRE/ ROLAND

Absent excusé : Virginie COINE (Pouvoir à Alain Griset)
Hélène SERGEANT (Pouvoir à Henri Lenfant)
Daniel PETIT (Pouvoir à Michèle Legrand)

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire, remercie l'ensemble des conseillers et le public de leur présence et ouvre la séance à 19 h 05

✓ **Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Christelle Neiryck

✓ **Approbation du compte rendu de la réunion du 19 Décembre 2016**

Le compte-rendu ne soulevant pas d'observation est adopté à l'unanimité (14 voix)

➤ **Point sur les réalisations depuis le dernier Conseil Municipal**

✓ **Accueil de loisirs sans hébergement (ALHS) de NOEL**

Christelle Neiryck informe l'assemblée qu'environ 30 enfants ont participé au centre organisé du 19 au 23 décembre dernier. Le thème était « Bienvenu dans un Noël enchanté », une attention particulière avait été portée à la décoration du Hall afin que les enfants aient le sentiment de rentrer dans un univers différent que celui de l'école. Il est rappelé également, que le programme est réalisé avec la participation des enfants, ces derniers étant les acteurs de leur centre. Très bon centre, très bonne organisation.

✓ **Cérémonie des Vœux**

Monsieur le Maire rappelle la cérémonie des vœux du 14 janvier dernier, cérémonie particulière compte tenu de la présence et prise de parole de Monsieur Castelain, Président de la MEL. Monsieur le Maire rappelle le plaisir qui a été le sien de l'accueillir.

✓ **Remise des prix des maisons illuminées**

Michèle Legrand rappelle que 17 familles ont concouru cette année, elle espère une augmentation des participants (20) pour l'an prochain. Elle fait part des très belles maisons illuminées que le jury a pu voir et remercie les Noyellois pour le temps passé, les efforts surtout en cette saison mais aussi pour l'investissement. Elle remercie également les membres du jury Geneviève Cuvillier et Daniel Petit.

✓ **Accueil des nouveaux arrivants**

03 familles ont répondu « présente » sur les 06 invitées. Michèle Legrand fait part de sa déception, d'autant que beaucoup de personnes s'étaient mobilisées (associations) pour cette manifestation. Une nouvelle organisation sera réfléchiée pour l'an prochain.

➤ **Dossiers à examiner**

Droit de préemption – Développement nécessaire de la population sur Noyelles-lès-Seclin

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la baisse sensible de la population et la problématique des champs captants. Il rappelle qu'il est important pour la commune d'assurer et de maîtriser le renouvellement urbain de son espace. Il rappelle que, les champs captants et la protection de la ressource en eau obligent la commune à maîtriser les mutations à venir afin de garantir un développement harmonieux de notre commune en favorisant le renouvellement urbain. A ce titre, il est nécessaire qu'il soit mené une veille foncière sur des terrains mutables à termes. En particulier, elle souhaite veiller à la mutation des parcelles n° A 323-575-970-971-972-976 et 574 sises sur notre commune route de Seclin.

Cette veille foncière pourra trouver sa traduction par l'exercice du droit de préemption au bénéfice de la commune. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'exercice de ce droit de préemption.

Suite à l'interrogation de Marc Dupré, Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit de terrains se situant entre le feu de la rue de Seclin et le lotissement des Coperches et non le projet important Route de Seclin

Proposition adoptée à l'unanimité : POUR 14 voix

✓ **Proposition d'achat du garage Thelier et de la maison d'habitation**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Mairie a obtenu l'accord du permis de démolir des bâtiments OLEA. Il rappelle qu'une évaluation des domaines sur les propriétés de la famille Thelier avait été sollicitée en son temps par Alain Dubois. Que ce dernier ainsi qu'Alain GRISSET et lui-même par la suite, ont rencontré la famille Thelier afin de leur faire une proposition d'achat suivant évaluation des domaines soit 40000€ pour le garage et 150 000€ pour l'habitation, proposition qui a été acceptée par l'ensemble des parties. Monsieur le Maire sollicite donc l'accord du conseil afin d'engager les contacts avec le notaire pour mettre en forme cet achat. Alain Griset, remercie avant tout l'ouverture d'esprit de la famille Thelier qui a accepté cette vente, permettant à la commune d'engager le dossier de la réhabilitation de l'espace Oléa qui représente environ 5000m². Il précise que cet achat ne pourra être contractualisé que sous réserve de l'obtention du permis de démolir (question qui sera abordée par la suite) du garage et de l'immeuble d'Habitation. Monsieur le Maire précise que l'Assemblée sera de nouveau consultée pour l'autorisation de la signature de l'acte d'achat

Proposition de contact avec le notaire pour mise en forme de l'acte d'achat adoptée à : Pour 14 voix

✓ **Inscription du mini-contournement au SCOT**

Alain Griset rappelle qu'il s'agit d'une question d'actualité depuis de très nombreuses années puisque le dossier remonte aux années 1995-1998. Il précise qu'il ne s'agit plus aujourd'hui d'un contournement comme précédemment mais de la réalisation d'un barreau (min contournement) d'environ 800mètres qui relierait la fin du contournement d'Houplin-Ancoisne à celui de la commune d'Emmerin. L'objectif de la commune est de faire réaliser cet ouvrage le plus rapidement possible afin de faire diminuer la circulation du centre village notamment l'engorgement de la rue d'Emmerin, d'y faire passer les camions et convois exceptionnels, ce qui permettrait la réalisation de travaux d'aménagement et de sécurité de la rue d'Emmerin. Alain Griset précise pour que ce dossier aboutisse un certain nombre de démarches sont nécessaires comme l'intégration dans le SCOT de la demande de la commune et, une demande officielle du Maire au Préfet de Région pour l'inscription de cette demande au SCOT, il précise qu'au final c'est le Monsieur le Préfet de Région qui approuve le SCOT. Concernant les financements, il s'agit bien de la MEL, puisque depuis le 1 janvier 2017, elle a repris la compétence voirie au Département, financement qui ne devrait pas poser trop de problème comme l'a indiqué Monsieur le Président de La MEL lors de la cérémonie des vœux. Monsieur le Maire rappelle que la commune se bat tous les jours pour obtenir aujourd'hui ce qui n'a pas été possible dans le passé. Il précise en outre que le Département a démontré récemment qu'il est possible de réaliser de grandes infrastructures routières comme sur la commune d'Emmerin, tout en préservant les champs captants. Alain Griset, afin d'anticiper les éventuelles questions des Noyellois, rappelle que le trajet exact de ce barreau n'est aujourd'hui pas fixé, il s'agit actuellement d'un périmètre susceptible de recevoir ce barreau, après l'accord de principe de sa réalisation le tracé sera étudié et fixé. Monsieur le Maire rappelle que cette question n'est pas soumise au vote et, informe que la demande d'inscription au SCOT a été faite auprès du Préfet le 20 janvier dernier

✓ **MEL - Rapports annuels**

- **Prix et la qualité du service public eau et assainissement exercice 2015**

- **Prix et la qualité du service public d'élimination des déchets exercice 2015**

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu de la MEL les traditionnels rapports annuels exercice 2015 repris ci-dessus. Il rappelle que conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ces rapports doivent faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe que ces documents sont à la disposition de chacun à l'accueil de la Maire et, qu'il reste bien entendu à la disposition de tous pour répondre aux éventuelles questions.

✓ **Réglementation utilisation des 4 parkings autour de la mairie**

Monsieur le Maire rappelle les parkings existant autour de la mairie, un parking situé à l'arrière de la mairie donnant sur la rue d'Ancoise, un parking situé en façade de la mairie de la poste et des commerces, le parking situé entre la mairie et le Campanella et enfin le nouveau parking rue de Wattignies sur l'emplacement de la maison Taffin. Il rappelle également l'ouverture du commerce Fleur par Nature et la volonté de la Municipalité de favoriser le commerce local. Il s'avérait nécessaire de réglementer l'accès à ces 4 parkings. La commission cadre de vie chargée de ce dossier propose le projet de règlement suivant :

- ✓ Rendre le stationnement des 7 places de parking (face à la mairie) limité dans le temps pour permettre aux clients des commerces, de la Mairie, du Médecin de trouver un stationnement facile. Ce qui n'est pas le cas actuellement.
- ✓ Stationnement limité à 45 minutes avec disque sauf dimanche.
- ✓ Convaincre un certain nombre d'automobilistes « à longue durée » de stationner sur le parking Taffin,
 - Les véhicules des riverains qui n'ont pas de garage
 - Le personnel communal,
 - Les véhicules personnels des commerçants.
- ✓ De libérer sur le parking « Campanella » la place à la fleuriste et les 2 places « Mairie ».
- ✓ De réserver sur le parking rue d'Ancoise 2 ou 3 places « Mairie » pour les élus de passage.
- ✓ De continuer à réserver conformément aux baux les places pour les locataires.

Monsieur le Maire précise que le personnel municipal a déjà intégré le parking rue de Wattignies et, qu'il compte sur la civilité et le bon sens de chacun. La mise en place de ce règlement sera faite dès lors que la signalétique sera installée. Il précise qu'en cas de difficultés des rappels à l'ordre seront fait, comme cela vient d'être le cas pour le riverain de la rue de Wattignies qui se garait sur l'arrêt de bus. Henri Lenfant propose que le parking de la rue de Wattignies soit signalé à partir du CAM.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter ce règlement.

Proposition adoptée à l'unanimité : POUR 14 voix

✓ **Création d'un poste à temps complet service technique – Adjoint technique Principal**

Monsieur le Maire rappelle le départ en retraite d'Yvan Destabel, adjoint technique de 2^{ème} classe. Ce dernier n'est à ce jour pas remplacé. Après différents échanges, Monsieur le Maire propose de modifier le profil de poste recherché. La personne que nous proposons de recruter devra en plus des travaux de maintenance tout corps d'état, d'installation, de manutention, être le relais entre Xavier Croccel et les agents du service technique déjà en poste. Lui sera également confié la mission d'agent de prévention. Monsieur le Maire propose que ce recrutement soit effectué par un cabinet extérieur. A l'issue de ce recrutement le comité technique sera saisi pour la suppression de poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe. Jacques Olivier De Picchi précise que la charge salariale sera sensiblement la même, même s'il s'agit d'un grade supérieur, le dernier échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe étant similaire au grade moyen d'un adjoint technique principal.

Proposition adoptée à l'unanimité : POUR 14 voix

✓ **Demande d'extension du cimetière**

Alain Griset rappelle à l'Assemblée le taux d'occupation actuel du cimetière déjà élevé. Il précise que la Municipalité a la possibilité de récupérer les tombes qui sont en état d'abandon, mais cette procédure est très longue. Parallèlement à cette procédure de récupération des tombes il propose d'engager auprès du Préfet une demande d'extension du cimetière actuel, cette extension pourrait se faire sur le terrain contigu au cimetière existant et déjà propriété de la commune. La possibilité d'extension permettrait d'éviter ainsi la recherche d'un autre terrain pour la création d'un nouveau cimetière ce qui compliquerait la vie des personnes qui devraient venir se recueillir sur les tombes des cimetières distincts.

Concernant la procédure, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et, dans la mesure où le cimetière se situe à l'intérieur du périmètre d'agglomération à plus de 35M de la dernière habitation de la rue d'Emmerin, son agrandissement peut être autorisé par arrêté du Préfet. Cette demande fera l'objet ensuite d'une enquête publique prévue au

chapitre III du livre 1^{er} du code de l'environnement et d'un avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques.

Compte tenu de ces éléments et considérant qu'il est aujourd'hui nécessaire de procéder à l'extension du cimetière communal, il est proposé à l'assemblée :

- D'approuver l'extension du cimetière actuel sur tout ou partie de la parcelle section A 761 appartenant à la commune
- Solliciter l'autorisation préfectorale pour procéder à l'extension
- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations y afférant

Spontanément Stéphane Roland trouve cette information « formidable » compte tenu du fait que précédemment il avait toujours été apporté une réponse négative par le service de la MEL aux demandes faites. Monsieur le Maire confirme et comprend bien la réaction de Stéphane Roland, il précise que la question de l'extension du cimetière a été posée directement à l'autorité compétente qui n'est autre que Monsieur le Préfet de Région et non les services de la MAL

Proposition adoptée à l'unanimité : POUR 14 voix

✓ **Autorisation du dépôt du permis de démolir de la propriété Thelier**

Comme évoqué ci-dessus, Alain Griset propose à l'Assemblée de solliciter l'accord de la famille Thelier afin que la commune puisse déposer après des services compétents une demande de permis de démolir des bâtiments qui leur appartiennent. Cet accord des bâtiments de France permettra à la commune de finaliser l'achat des bâtiments.

Proposition adoptée à l'unanimité : POUR 14 voix

✓ **Démontage du City Park et aménagement de l'espace**

Henri Lenfant rappelle les problèmes récurrents de nuisances occasionnées par le city stade et les aménagements qui ont été réalisés, sans succès. Il rappelle que ce point a été abordé à plusieurs reprises et qu'il a été décidé de proposer à l'Assemblée le démontage de cet équipement. Il précise qu'il s'agit d'une délibération difficile à prendre puisque beaucoup des utilisateurs ne sont pas concernés par les nuisances occasionnées. Henri Lenfant informe également qu'une pétition a été lancée ce week-end contre ce démontage, pétition qui a recueillie une centaine de signatures. Il donne lecture du projet de délibération qui sera mis aux voix et repris ci-dessous.

« Le city stade a été mis en place dans le parc de jeux en 2011. Cet équipement attire parfois tard le soir des personnes non résidentes de la commune. Depuis lors, les riverains près de cette installation se plaignent régulièrement de nombreuses nuisances :

- *nuisances sonores : claquements répétitifs des ballons sur le sol et la structure, cris, jurons, musique poussée à fond,*
- *jet de ballons dans les jardins et demande de récupération à toute heure,*
- *incivilités,*
- *consommation de boissons alcoolisées,*
- *intrusions nocturnes dans le parc de jeux ...*

Depuis près de deux ans, la municipalité a tenté d'améliorer la situation par :

- *la mise en place d'un règlement,*
- *le remplacement des grilles par des filets afin de réduire l'impact sonore des ballons sur la structure.*
- *La présence de deux vigiles en juillet et août*

Il faut constater que ces modifications n'ont pas permis de rétablir un climat serein autour de cette installation.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de :

- *démonter le city stade,*
- *d'aménager la surface occupée par ce city stade,*
- *de stocker la structure du city stade en attendant son réemploi,*
- *de réinstaller ce city stade dans le territoire communal sur un site permettant son utilisation par les enfants de l'école Alphonse Theeten, les enfants et les jeunes de la commune sans créer de nuisances*

aux riverains. Ce réaménagement sera étudié dès 2017 dans le cadre de la rénovation de l'école Alphonse Theeten ou de la construction du nouveau centre d'animation municipal. En attendant, il est proposé de remettre en état le terrain annexe au terrain de football durant le premier semestre 2017 afin de le mettre à disposition des enfants et jeunes désirant jouer au football. »

Stéphane Roland regrette cette décision, et ne comprend pas pourquoi le filet de protection a été remonté à une hauteur de 2 mètres. Il tient également à préciser qu'il est très important de faire comprendre aux riverains que malgré le retrait du city stade, il y aura toujours du bruit, car avant son installation il y avait déjà des réclamations. Il souhaite également savoir ce qui sera réalisé à cet emplacement. Henri Lenfant précise que cet espace sera soit occupé par des aménagements pour les enfants, soit aménagement en espaces paysagers. Il rappelle également que le problème de fond de cette installation et du à sa trop grande proximité avec les habitations. Il a fait une recherche sur le net et que les témoignages sont très nombreux sur le « calvaire » subi par les riverain. Stéphane Roland comprend mais insiste sur le fait qu'il est impératif de bien informer les riverains qu'il y aura du bruit et toujours un peu de nuisances. Marc Dupré rappelle qu'après enquête de la mairie le nombre de noyellois en faveur du démontage est très faible et se compte sur les doigts d'une main. Il y a donc lieu de tenir compte de la volonté de la population de maintenir cet équipement pour les jeunes ados. Le démontage du City stade ne peut avoir lieu avant qu'une solution ne soit trouvée et engagée de sorte que la permutation entre la solution actuelle et la solution alternative soit rapide

Alain Griset rappelle qu'il est important que la commune veille au bien être de ces habitants, souhait de rendre la vie des riverains meilleure, la proposition faite par Henri Lenfant est une proposition équilibrée qui devrait satisfaire utilisateurs et riverains.

Michèle Legrand fait le parallèle entre le problème du city stade et celui du lotissement des coperches avec les nuisances occasionnées par le restaurant à proximité. Geneviève Cuvillier demande des précisions sur l'aménagement qui sera réalisé. Henri Lenfant confirme 2 possibilités soit on conserve la surface actuelle et on y implante d'autres jeux, soit on décaisse la surface et on réalise un espace paysagé.

Après tous ces échanges monsieur le Maire soumet au vote du conseil le projet de délibération annoncée Proposition adoptée à Contre 2 Voix – Abstention 1 Voix – Pour 11 voix

✓ **Organisation et architecture du service animation enfance-jeunesse**

Christelle Neiryndck en liaison avec Henri Lenfant propose à l'Assemblée la restructuration du service animation enfance. Elle rappelle l'organisation actuelle soit deux services séparés sans lien ni attache entre eux.

✓ **Le service enfance pour les 3-11 ans**, qui était sous la responsabilité de Fatiha BARKA avec un poste à temps complet. Ce poste comprenait l'organisation, l'animation et la direction du CR2M et des accueils de Loisirs durant les vacances scolaires intermédiaires (Février-Printemps-Toussaint-Noël). L'organisation et la Direction du centre de Juillet. La gestion du dossier CAF.

✓ **Le service Jeunesse pour les 12 – 17 ans** sous la responsabilité de Yannick KEPANOWSKI pour l'organisation l'animation et la direction avec un poste saisonnier à temps non complet (17h50 hebdo) Elle rappelle que ces deux services ont un agrément jeunesse et sport et nécessitent un diplôme reconnu par la jeunesse et sport BAFD – BPJEPSS.

Compte tenu de l'absence prolongée de Fatiha BARKA et des modifications apportées dans le planning des accueils, l'organisation de NAP, des difficultés de gestion administratives rencontrées par les responsables des services etc.. elle précise qu'il est nécessaire de revoir l'architecture du service et propose le schéma suivant :

Un directeur pour l'ensemble des 2 services sur un poste contractuel à temps complet (actuellement sur le poste de Fatiha Barka en remplacement). Il sera chargé de

- promouvoir le PEDT (Projet Educatif de Territoire) sur la commune pour les deux tranches d'âges et rédiger les projets pédagogiques pour les différents services.
- L'administration des 2 services et pour les NAP, déclaration Jeunesse et sport, recrutement, bons de commandes, programmes
- L'animation et la direction d'un des deux secteurs.

- La communication et la promotion des accueils – le lien avec les parents
- La gestion du dossier CAF.
- ✓ **Un animateur BAFD** pour le second service qui sera placé hiérarchiquement sous la responsabilité du Directeur du service. Un poste saisonnier à temps non complet. Il sera chargé d'animer les accueils de proposer les préprogrammes, établira les besoins qu'il transmettra au directeur.

Christelle Neiryndck propose que le recrutement de ces 2 agents soit réalisé par un cabinet extérieur. Les deux responsables actuels ont été informés et seront invités à postuler, elle précise qu'il n'y a pas d'augmentation de coût de la masse salariale.

Proposition adoptée à l'unanimité : POUR 14 voix

✓ **Frais déplacement Congrès des Maire – autorisation mandat spécial**

Jacques-Olivier De Picchi rappelle à l'Assemblée le déplacement de Monsieur le Maire au congrès des Maires de France pour le 1er et 02 Juin 2016. Un ordre de mission a été établi autorisant Monsieur le Maire à utiliser son véhicule personnel. Afin de pouvoir mandater en régularisation les frais de déplacement pour un montant d'environ 400€, une autorisation spéciale doit être accordée par le Conseil municipal. Il est donc demandé à l'Assemblée d'accorder un mandat spécial à Monsieur le Maire afin de pouvoir procéder au remboursement des frais de déplacement. Madame Legrand s'étonne du retard apporté à passer cette question au conseil municipal, qu'il s'agit de la 3ème fois qu'un tel problème se produit. Monsieur le Maire précise qu'entre le moment de la signature de l'ordre de Mission par le 1er adjoint et la décision définitive du déplacement il n'y a pas eu de conseil municipal. Alain Griset propose dès à présent le Conseil municipal se prononce sur le déplacement du congrès des Maires de 2017 et donne une autorisation spéciale au Maire.

Proposition de prise en charge en régularisation des frais de déplacement adoptée à Contre 3 Voix – Abstention 1 Voix – Pour 10 Voix

Proposition autorisation spécial déplacement Congrès des Maires 2017 adoptée à Pour 14 Voix

✓ **Autorisation Séminaire du 10 Décembre 2016**

Dans le même registre, Jacques-Olivier De Picchi rappelle à l'Assemblée le séminaire des élus qui s'est tenu le 10 décembre dernier, au domaine des cigognes à Ennevelin. Ce séminaire avait pour objet d'échanger sur le devenir du site OLEA entre autre. Cette nécessité d'organiser ce séminaire étant intervenue entre deux conseils il n'avait pas été possible de délibérer sur cette dépense. Jacques Olivier DePicchi propose à l'assemblée de donner un avis favorable pour cette dépense de 743€

Proposition adoptée à l'unanimité : POUR 14 voix

✓ **Mutualisation Houplin-Ancoisne ALSH Noël**

Christelle NEIRYNCK rappelle à l'Assemblée la mutualisation qui a été faite dans le cadre de l'accueil de Loisirs de Décembre 2016, à la demande de la commune d'Houplin-Ancoisne qui ne disposait pas d'accueil durant cette période.

A l'instar de ce qui a été pratiqué durant les vacances de février 2016 avec la commune d'Emmerin (en février 2016), un enfant Houplinois a été accueilli. Les parents ont inscrit et payé le centre directement à la Mairie de Houplin Ancoisne.

Celle-ci s'est engagée à rembourser à la commune de Noyelles le prix de revient direct d'un centre à Noyelles, soit **36 € 58 / par enfant** et par jour de présence. Le service de garderie du matin et du soir, ont été facturés directement par la Régie Enfance Jeunesse de Noyelles au tarif Noyellois.

Proposition adoptée à l'unanimité : POUR 14 voix

➤ **Informations et Questions diverses**

✓ **Sortie Culturelle – Exposition RODIN**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de sortie culturelle pour l'exposition sur RODIN qui se déroulera en juin prochain au Grand Palais de Paris. Une autorisation de principe est sollicitée pour lancer les demandes de prix ainsi que les pré-réservations bus, entrées et guide. Le conseil sera de nouveau saisi pour délibérer sur le projet définitif ainsi que sur la participation qui sera demandée au noyellois.

Proposition de principe adoptée à l'unanimité.

- ✓ Rappel des prochaines festivités

Henri Lenfant rappelle la vente de confitures par l'association PEPSE, les portes ouvertes de l'école le parcours du cœur et aussi la sortie cinéma pour les aînés qui aura lieu le 02 Mars prochain.

- ✓ Remerciement Deuil Georges Wattebled

L'ordre du jour (informations et questions diverses) étant épuisé la séance est levée à 20H35.